Affichage le 17/11/2015

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication: 20/11/2015

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-12-1 **Séance du** vendredi 13 novembre 2015

MODIFICATION DE LA QUALITE DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LES INSTALLATIONS EXPLOITEES PAR LA SOCIETE SITA A RETZWILLER-WOLFERSDORF

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES:

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres ou des délégués du Conseil Départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014332-0002 du 28 novembre 2014 portant création d'une commission de suivit de site pour les installations exploitées par la société SITA à RETZWILLER-WOLFERSDORF,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désignent, pour siéger au sein de la commission de suivit de site pour les installations exploitées par la société SITA à RETZWILLER-WOLFERSDORF,

- M. Rémy WITH en qualité de titulaire, Mme Fabienne ORLANDI en qualité de suppléant.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité